

N/REF : 11/02/2026 16H47 C:000003 I:02675
V/REF : AC/C39641
V/Email reçu le Mercredi 11/02/2026 a 16H47

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. VCP
IMMEUBLE : VILLA CIPRIANO -VCP
RUE GERMAINE TILLION
.
35760 ST GREGOIRE

Rennes, le 18 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : 2 RUE GERMAINE TILLION - LOGT VACANT SUR PASS DU 06 AU 13/03
LOGEMENT N° 104684, PORTE N°21, 2° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : QUALIGAZ - GAZ 104684 VCP - (VCP - 01 - 02)
ATTESTATION GAZ AVEC OBTENTION QUALIGAZ
TRAVAUX NÉCESSAIRE A L'OBTENTION
Donneur d'ordre : Mme A. CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 12/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DE COUPURE GAZ
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DES VOLUMES, OUVRANTS ET AÉRATIONS
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS
DIAGNOSTIC QUALIGAZ
OBTURATION TUYAU GAZ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : FM LCOMPTER Email envoyé le 17/03/26 a 15H03 acasaert@aiguillon.com
FM LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 17/03/26 A 15:02 MME CASAERT A.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL176-Obturation bouchon gaz	1	41,16	41,16
1,00	PBL178-Attest.diagn.gaz locat./+QUALIGAZ	1	123,50	123,50
TOTAL H.T.				164,66
T.V.A. a 10,00%				16,46
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>181,12</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.